

CONCOURS D'ENTREE EN 1^{ère} ANNEE
DOUBLE DIPLÔME FRANCO-ESPAGNOL
PROCES VERBAL DE DELIBERATION
DU JURY D'ADMISSIBILITE DE SCIENCES PO TOULOUSE

CANDIDATS ET CANDIDATES ADMISSIBLES

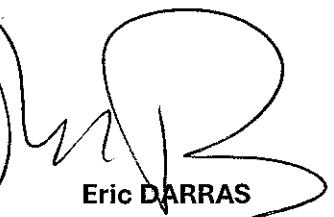
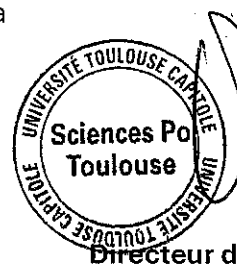
Ces candidats et candidates recevront une convocation pour les oraux d'admission

ALBRIEUX GARCIA	Carla
AMMOURI--PARRILLA	Yasmine
BABEC	Méline
BACHY	Camélia
BAE--VIDAL	Marie
BALLESTERO BULLÓN	Sophia
BASTIEN	Mathilde
BELLIA	Hannah
BOCCARA-PRIETO	Hector
BOUALLEG	Iris
BOURDAIS	Adèle
BRAUD	Honorine
BROUSTAUT	Jules
BUENO JARO	Eva
BURETTE	Rachel
CANALES BROUZES	Maya
CARVAJAL URBINA	Olivia
CHAIX	Olivia
CHAMOLEY--LAGARDE	Anna
CHASSAGNOL	Zoé
CID DE LA TORRE	Helena
CLOAREC-MARTIN	Malo
CUCHEROUSSET AMIGHETTI	Léa
CUIN-TAFFIN	Malena
DE KERMADEC	Ainhoa
DELHON-FREDJ	Ianis
DO ARAYA	Lucas
DO ROSÁRIO SOBRAL	Catarina
DOMMEE	Marianne
DUFFOUR	Margot
DURANT DE SAINT ANDRE PEREZ	Margot
DURIEZ	Rachel
FLOQUET	Célestin
FLORES SAUVAGE	Sara
FLORES SAUVAGE	Mila
FUXET	Chloé
GARCIA	Noémie

GERARD
GONZALEZ -- SCOZZI
GRAVRAND--LEBOEUF
IMBERNON ALVAREZ
KHELIFA
KUSKUSI
LE PRAT
LECOUPLIER
LEFEBVRE
MACE SANTACANA
MALINAS
MARTEGOUTTE
MARTIN TORRENTE
MARTINEZ-MUNOZ
MARTY
MELLET
MOURLANE
NAYRAL
PAILLARD
PEBORDE-CESCAU
PELERIN--FARBAT
PEYRAS
PINEL
PRAT-HARDY
RABIAT--HUMBERT
RAMBERT
RANSON
RIVAL
RIVES
RIVIERE--FRANIATTE
ROULIN
RUIZ GALIANA
RUIZ PEREZ
SAN EMETERIO ESCALANTE
SIEGEL GONZALEZ
SILVESTRI-KHALKHAL
STACHOWICZ
SUVERZA LAVAL
TAUPIN MUELAS
TOURNIÉ
WENGER

Sabbah
Tara
Maya
Gabriel
Lyna
Inas
Azilis
Tabatha
Lison
Pol
Roxane
Bertille
Andrea
Tia
Néhémie
Rose
Anouck
Victor
Steffy
Luna
Jeanne
Myriam
Arthur
Cannelle
Bulle
Adèle
Alexis
Adèle
Esteban
Romain
Alexia
Gabriel
Diego Daniel
Elena
Anais
Eole
Zélie
Paul
Enma
Eulalie
Louisa

Fait à Toulouse le 04 mai 2025



Eric DARRAS
Directeur de l'IEP de Toulouse



VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un **recours administratif** (recours gracieux) auprès du directeur l'IEP de Toulouse ;
- soit un **recours contentieux** devant le tribunal administratif de Toulouse. Ce recours peut être déposé via le téléservice Télérecours <http://www.telerecours.fr>

Le recours administratif peut être fait sans condition de délai. En revanche le recours contentieux doit intervenir dans un délai de **deux mois** à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours administratif, former un recours contentieux, le recours administratif devra avoir été introduit dans le délai sus-indiqué du recours contentieux.

Vous conserverez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours administratif. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois) dans les cas très exceptionnels ou une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite- et donc dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis- vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.